



# GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève

QUE 2275

*Signataire : Jean-Pierre Pasquier*

*Date de dépôt : 17 novembre 2025*

## Question écrite urgente

### Gestion des manifestations non autorisées et perturbation de la conférence du conseiller fédéral Martin Pfister

Le 5 novembre 2025, une manifestation non autorisée a interrompu la conférence du conseiller fédéral Martin Pfister à l'UNIGE. Cet incident soulève des questions quant à la capacité du canton à prévenir, gérer et sanctionner les perturbations de l'ordre public.

Le Conseil d'Etat est prié de répondre aux questions suivantes :

- *Quelles mesures le Conseil d'Etat met-il en œuvre pour identifier, prévenir et gérer les manifestations non autorisées, en particulier lorsqu'elles visent des événements officiels ou des personnalités fédérales ?*
- *Comment le Conseil d'Etat coordonne-t-il les responsabilités entre la police cantonale, les institutions concernées (comme l'UNIGE) et la protection des autorités pour éviter qu'une intrusion ou perturbation similaire se reproduise ?*
- *Quelles suites administratives ou pénales le Conseil d'Etat engage-t-il systématiquement à l'encontre des auteurs de manifestations non autorisées, et les appliquera-t-il dans le cas spécifique de la perturbation du 5 novembre ?*

Qu'il en soit d'ores et déjà remercié.